

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*Mme Christine Gosselin  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 19 novembre 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208528014**

**Conclure des ententes-cadres avec Énergie Valero inc. (6 245 290,28 \$), Suncor Énergie inc. (243 752,86 \$), Philippe Gosselin & Associés Limitée (178 814,77 \$) et Mazout G. Belanger inc. (278 231,09 \$) pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 1 an sans possibilité de prolongation - Dépense totale de 6 946 089,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18226 (7 soumissionnaires - 2 soumission non conforme).**

**“Original signé”**

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE208528014**

*Conclure des ententes-cadres avec Énergie Valero inc. (6 245 290,28 \$), Suncor Énergie inc. (243 752,86 \$), Philippe Gosselin & Associés Limitée (178 814,77 \$) et Mazout G. Belanger inc. (278 231,09 \$) pour la fourniture de divers carburants en vrac pour le regroupement de la Ville de Montréal, pour une durée de 1 an sans possibilité de prolongation - Dépense totale de 6 946 089,00 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18226 (7 soumissionnaires - 2 soumission non conforme).*

À sa séance du 28 octobre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ (Lot 1), pour lequel :*
  - *un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 4 novembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture de divers carburants en vrac.

Le Service a expliqué que l'appel d'offres a été d'une durée de 41 jours pour l'octroi des contrats en 7 lots et précise que le marché des carburants est volatile et qu'il fluctue en fonction de plusieurs facteurs. Parmi les neuf entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres, sept soumissions ont été reçues. L'une d'elles a dû être rejetée faute d'avoir soumis la garantie de soumission, une non-conformité majeure. Le Service a précisé que la durée du contrat aurait dû être de trois ans et qu'une erreur technique a fait en sorte de devoir le limiter à une année. Le Service prévoit ramener la durée du

terme à trois ans lors du prochain appel d'offres. L'écart de 31,56 % par rapport à l'estimation interne s'explique essentiellement principalement par la volatilité des marchés et par la méthode de calcul qui a changé via la publication de l'addenda #1. Cet addenda a essentiellement visé à modifier la méthode de calcul utilisée au départ par le Service de l'approvisionnement, qui avait évalué les coûts à l'aide de la méthodologie Oil Buyers Guide (OBG), dont l'utilisation est coûteuse et qui est moins utilisée par les soumissionnaires actuellement que lors des précédents appels d'offres il y a cinq ans. La méthode actuellement utilisée est l'IRQ, l'indice régional quotidien, qui permet à la Ville de payer le prix réel du marché, d'où le changement de méthode.

Au terme de son examen, la Commission a demandé et obtenu le détail des quatre méthodes de calcul possibles ainsi qu'un complément d'informations concernant le processus d'adjudication. La Commission comprend bien les raisons pour lesquelles des correctifs ont dû être apportés en cours d'appel d'offres et retient que la durée du contrat a probablement eu un impact favorable, et ce, tant sur les escomptes obtenus que sur le coût du transport, qui sont somme toute avantageux. Aussi, la Commission retient qu'il s'agit d'ententes-cadres sans engagement budgétaire et que les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs, ce qui est satisfaisant, en contexte de pandémie, alors que les besoins de la Ville sont en baisse. Au terme d'un examen approfondi, la Commission a pu statuer quant à la conformité de ce processus d'appel d'offres visant à assurer la continuité des livraisons en carburant pour couvrir les besoins du regroupement dans le respect des lois et règlements en matière d'approvisionnement.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M \$ (Lot 1), pour lequel :*
  - *un écart de plus de 20% entre l'estimation interne et la soumission de l'adjudicataire;*
  - *l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE208528014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**